



## Expulsion sans indemnité après 32 ans

Par **restoux**, le **07/02/2018** à **14:35**

bonjour,

je suis lié par plus que de l'amitié à une famille marocaine qui vit à Casablanca au Maroc en tant que locataire depuis 1976 à aujourd'hui (cette famille bien que très pauvre a toujours honoré le paiement de ces loyers).

Cette famille vivait dans un immeuble (délabré) ou vivaient pleureuses locataires, certains d'entre eux ont été indemnisés pour pouvoir les déloger et ce reloger, alors que cette famille en question vivant depuis 1976 ont été mis dehors avec perte et fracas.

Aujourd'hui cette famille ne connaissant pas les démarches à suivre, ni par où commencer, j'aimerais les aider mais étant dans la même situation.

Alors, pour ne pas faire n'importe quoi dans les démarches que je dois entreprendre pour les aider au mieux, je me retourne vers vous afin qu'ils puissent obtenir s'ils ont des droits et qu'ils puissent ce reloger décemment.

Merci beaucoup à vous et espère vraiment recevoir au plutôt une réponse de votre part.

Cordialement, fouzia

Par **morobar**, le **07/02/2018** à **15:29**

Bonjour,

Il semble que la situation décrite se déroule au Maroc.

Ici la vocation du site se borne au seul droit français.

Il faut donc questionner un site marocain, un avocat ou un notaire marocain.

En France ils n'auraient aucun droit lié à l'ancienneté d'occupation et au paiement régulier du loyer.

Par **restoux**, le **08/02/2018** à **11:33**

bonjour,  
merci énormément pour votre réponse rapide  
Cordialement, fouzia